

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 256

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la dernière phrase de l'alinéa 55, substituer aux mots :

« reconnaît le lien étroit entre sécurité et développement »

les mots :

« promeut l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, qui vise à assurer l'accès de tous à la justice, et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 16e objectif de développement durable est nécessaire pour la paix dans le monde. Par conséquent, plutôt que d'indiquer une réflexion subjective en écrivant "qui reconnaît le lien étroit entre sécurité et développement", les députés communistes proposent d'inscrire la définition de l'ODD 16 en tant que tel, ce qui permettra aux lecteurs et aux législateurs de s'inspirer de cette phrase plutôt que sur la réflexion subjective.